

**XII**  
**BUDGET**  
DU  
**CORPS DE LA GENDARMERIE**  
POUR L'EXERCICE 1923

---

**XII**  
**BEGROOTING**  
VAN HET  
**KORPS DER GENDARMERIE**  
VOOR HET DIENSTJAAR 1923

(9)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Défense Nationale et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1923 est fixé à la somme de cinquante millions neuf cent nonante-quatre mille quatre cents francs (fr. 50,994,400), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 10 octobre 1922.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Landsverdediging en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1923 is vastgesteld op de som van vijftig miljoen negen honderd vier en negentig duizend vier honderd frank (fr. 50,994,400), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 10<sup>n</sup> October 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Défense Nationale,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Landsverdediging,*

ALBERT DEVÈZE.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE  
POUR L'EXERCICE 1923.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>	
1	Traitements et autres allocations ou prestations . . . . . fr.  Le corps reste débiteur ou créateur vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'il a perçues et celles qui lui sont dues au titre de ses allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.	50,929,400 »
	<b>CHAPITRE II.</b>	
2	Pensions et secours. . . . .	65,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. . . . . fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 10 octobre 1922.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Défense Nationale,*  
**ALBERT DEVÈZE,**

*Le Premier Ministre,*  
*Ministre des Finances,*  
**G. THEUNIS.**

**BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE  
VOOR HET DIENSTJAAR 1923.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>	
50,929,400 »	Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen . . . . .  Het korps blijft schuldenaar of schuldeischer jegens de Schatkist voor de hem toegestane sommen die het te veel of te kort heeft ontvangen; het saldo ervan wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.	1
	<b>HOOFDSTUK II.</b>	
65,000 »	Pensioenen en hulpgelden . . . . .	2
50,994,400 »	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 10 October 1922.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Landsverdediging,*  
**ALBERT DEVÈZE,**

*De Eerste Minister,*  
*Minister van Financiën,*  
**G. THEUNIS.**

(6)

# XII

## DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1923

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>		
<i>Traitements et autres allocations ou prestations :</i>		
a	{	1 <sup>o</sup> Officiers de tous grades (1). . . . . fr. 1,985,600 »
		2 <sup>o</sup> Sous-officiers, brigadiers et gendarmes (1) . . . . . 42,564,900 »
		44,350,500 »
<i>Fourrages :</i>		
b.	{	1 <sup>o</sup> 819,790 rations (chevaux de troupe) à fr. 4.45 . . . . fr. 3,648,065 50
		2 <sup>o</sup> 19,710 rations (chevaux de trait) à fr. 4 75 . . . . . 93,622 50
		5 <sup>o</sup> 53,653 rations (chevaux d'officiers) à fr. 4.45. . . . . 258,764 73
		3,980,452 73
		Soit. . . . . fr. 5,980,450 »
<i>Armement.</i>		
c.		Armement et munitions . . . . . fr. 78,000 »
<i>Couchage des hommes.</i>		
d.		1,098,000 journées de couchage des hommes à raison de 15 centimes . . fr. 164,250 »
<i>Casernement.</i>		
e.		Entretien locatif des bâtiments et du mobilier . . . . . fr. 425,900 »
<i>Remonte.</i>		
f.	{	130 chevaux au prix moyen de 5,000 francs (y compris les frais des commissions de remonte) . . . . . fr. 590,000 »
		Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, achat des musettes, etc. . . . . 1,000 »
		591,000 »
<i>Divers.</i>		
g		Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . fr. 1,559,300 <sup>(2)</sup> »
TOTAL DU CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
				( <sup>1</sup> ) Voir à l'annexe : composition du corps, calcul des traitements, etc.  ( <sup>1</sup> ) ART. 1 <sup>er</sup> , litt. g. — Voir note-annexe.
50,929,400 »	50,937,085 »	»	27,685 »	ART. 1 <sup>er</sup> . — Le crédit est mis en rapport avec les besoins prévus pour 1923.
50,929,400 »	50,937,085 »	»	27,685 »	
DIMINUTION. . . fr.		27,685 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles	LITTEA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		<p>CHAPITRE II.</p> <p><i>Pensions et secours.</i></p> <p>• Pensions et secours :</p> <p>Pensions provisoires; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au Grand-Livre Secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles Secours et indemnités à des sous-officiers, brigadiers et gendarmes réformés . . . fr.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr</p>

## DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1923.	CREDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
65,000 »	50,000 »	15,000 »	»	ART. 2. — Crédit mis en rapport avec les dépenses réelles.
65,000 »	50,000 »	15,000 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		15,000 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des chapitres	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Traitements, indemnités et autres allocations. . . . .
II	Pensions et secours . . . . .
<b>TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. . . . . fr</b>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,929,400 »	50,957,085 »	»	27,685 »	
65,000 »	50,000 »	15,000 »	»	
50,994,400 »	51,007,085 »	15,000 »	27,685 »	
DIMINUTION. . fr.		12,685 »		

(14)

**ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE**

POUR L'EXERCICE 1923

---

**COMPOSITION DU CORPS**

---

**CALCUL DES TRAITEMENTS, ETC.**

## CORPS DE LA

## OFFICIERS.

OFFICIERS de gen- darmerie.	OFFICIERS comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux	GRADES.	TRAITEMENT mensuel moyen.	MONTANT.	
1	»	2	Lieutenant général . . . . .	2,200 »	26,400 »	
1	»	1	Général major . . . . .	1,650 »	19,800 »	
3	»	3	Colonels . . . . .	1,350 »	48,600 »	
5	»	5	Lieutenants-colonels . . . . .	1,400 »	66,000 »	
6	»	6	Majors . . . . .	1,000 »	72,000 »	
50	»	50	Capitaines . . . . .	7 à . . . . .	670 »	56,280 »
				5 à . . . . .	710 »	25,560 »
				15 à . . . . .	750 »	135,000 »
				8 à . . . . .	790 »	75,840 »
				6 à . . . . .	830 »	59,760 »
				6 à . . . . .	870 »	62,640 »
75	»	75	Lieutenants et sous-lieutenants	5 à . . . . .	910 »	54,600 »
				10 à . . . . .	510 »	61,200 »
				25 à . . . . .	550 »	165,000 »
				25 à . . . . .	590 »	177,000 »
				10 à . . . . .	630 »	75,600 »
			5 à . . . . .	670 »	40,200 »	
1	»	1	Officier supérieur hors cadre . . . . .	1,350 »	16,200 »	
»	1	1	Colonel médecin . . . . .	1,350 »	16,200 »	
»	1	1	Capitaine en premier médecin . . . . .	910 »	10,920 »	
»	1	1	Lieutenant-colonel vétérinaire . . . . .	1,100 »	13,200 »	
»	1	1	Lieutenant vétérinaire . . . . .	590 »	7,080 »	
»	1	»	Capitaine quartier-maître . . . . .	910 »	10,920 »	
»	1	»	Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	910 »	10,920 »	
142	6	147	A déduire :		1,306,920 »	
			1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .		6,520 »	
148				RESTE . . . fr.	1,300,400 »	
A ajouter :						
			Indemnités aux officiers montés . . . . .		87,600 »	
			Indemnités d'amortissement . . . . .		43,800 »	
			Indemnités de logement aux officiers mariés . . . . .		277,200 »	
			Indemnités de logement aux officiers célibataires . . . . .		18,000 »	
			Indemnité familiale . . . . .		26,000 »	
			Indemnités de tenue et d'équipement . . . . .		133,200 »	
			Indemnités de cabinet de consultation . . . . .		2,400 »	
			Indemnités de marche . . . . .		60,000 »	
			Indemnité de séparation . . . . .		15,000 »	
			Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants . . . . .		7,000 »	
			Indemnités aux officiers invalides admis à la pension . . . . .		15,000 »	
TOTAL (art. 1 <sup>er</sup> , litt. a, 1 <sup>o</sup> ). . . . .				fr.	1,985,600 »	

**GENDARMERIE.****TROUPES.**

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT mensuel moyen.	MONTANT.
100		Adjudants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	465 »	558,000 »
115		Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	445 »	614,100 »
289		Premiers maréchaux des logis chefs . . . . .	430 »	1,491,240 »
570		Maréchaux des logis chefs . . . . .	420 »	2,872,800 »
408		Premiers maréchaux des logis . . . . .	400 »	1,958,400 »
1,825		Maréchaux des logis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	380 »	8,322,000 »
1,800		Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	365 »	7,884,000 »
500		Brigadiers . . . . .	350 »	2,100,000 »
500		Gendarmes. . . . .	300 »	1,800,000 »
52		Maréchaux-ferrants . . . . .	350	218,400 »
6,159	2,246 (de selle). 54 (de trait légèr.)	A ajouter : Suppléments de traitement pour ancienneté de service . . . . .		27,818,940 » 3,350,000 »
		<b>TOTAL. . . . fr.</b>		31,168,940 »
		A déduire : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments (traitements des gendarmes exceptés), soit sur 29,568,040 francs, approximativement . . . . .		146,840 »
		<b>RESTE . . . . fr.</b>		31,022,100 »
		A ajouter : Indemnités aux cavaliers . . . . .		409,700 »
		<b>TOTAL. . . . fr</b>		31,431,800 »
		A ajouter :		
		Indemnité familiale . . . . .		650,000 »
		Indemnités au personnel de la sûreté de Laeken . . . . .		9,200 »
		Indemnités pour bicyclettes . . . . .		400,000 »
		Indemnités aux militaires invalides admis à la pension . . . . .		150,000 »
		Indemnités de marche au personnel subalterne. . . . .		350,000 »
		Indemnités de séparation au personnel subalterne. . . . .		170,000 »
		Indemnités de logement sans nourriture au personnel subalterne . . . . .		5,000 »
		Indemnités pour chevrons de front . . . . .		1,600,000 »
		Haute paie pour décorations militaires (art. 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912) . . . . .		8,000 »
		Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes qui ne peuvent, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, occuper un logement gratuit . . . . .		800,000 »
		Suppléments provisoires d'allocations . . . . .		2,400,000 »
		Indemnités de premier équipement allouées aux gendarmes nouvellement admis . . . . .		600,000 »
		Indemnités provisoires de tenue et d'équipement . . . . .		3,695,400 »
		Indemnités pour frais d'achat, d'entretien et de renouvellement d'une lampe électrique de poche, avec accessoires, au personnel participant à l'exécution des services judiciaires nocturnes. . . . .		25,000 »
		Indemnités aux maréchaux-ferrants en possession du titre de maître . . . . .		500 »
		Indemnités pour entretien de chiens policiers . . . . .		70,000 »
		<b>TOTAL (art. 1<sup>er</sup>, litt. a, 2<sup>e</sup>). . . . fr.</b>		42,364,900 »

## NOTE-ANNEXE

ART. 1<sup>er</sup>, litt. g. — Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.*Service de l'administration :*

Indemnités fixes de bureau des officiers . . . . . fr.	»	58,000
Achat et entretien des registres destinés aux facteurs . . . . .	50	
Imprimés divers destinés aux brigades . . . . .	20,000	
Feuillets contrôles . . . . .	250	
Feuillets matricules . . . . .	300	
Registres matricules . . . . .	200	
Cartons servant au classement des pièces à l'appui de la matricule . . . . .	200	
Déclarations de lecture des lois militaires. . . . .	50	
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux chefs de service ne percevant pas l'indemnité fixe . . . . .	6,000	
Frais de chauffage et d'éclairage des bureaux. . . . .	220,000	
Frais d'acquisition, à titre de première installation, des imprimés, registres, etc., pour les unités, districts et brigades nouvellement installés. . . . .	6,000	
Frais de reliure du Journal militaire officiel . . . . .	500	
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux jurys d'examens . . . . .	1,000	
Frais résultant des envois de fonds. . . . .	3,000	
Achat et entretien des sacoches des facteurs . . . . .	100	
Frais relatifs à la salle de visite des médecins et du service vétérinaire. . . . .	2,000	
Frais d'envoi de correspondances adressées à des militaires résidant à l'étranger. . . . .	2,800	
Achat et entretien des portefeuilles des brigades. . . . .	2,000	
Coût des photographies à coller sur les feuillets matricules . . . . .	300	
Coût des cartes d'identité militaire des gendarmes . . . . .	250	
Communications téléphoniques à longues distances. . . . .	3,000	
Ouvrages destinés aux sous-officiers et gendarmes et diverses menues dépenses prévues par les instructions . . . . .	27,000	
		<u>295,000</u>
Indemnités aux commandants de district et de canton pour travaux préparatoires à la mobilisation . . . . .	»	58,000
		<u>411,000</u>

*Service des écuries :*

Frais résultant de la ferrure. . . . .	70,000	
Achat de fers, clous, etc. . . . .	79,500	
Clous Delperrier . . . . .	500	
		<u>150,000</u>
Frais d'entretien du petit matériel d'écurie . . . . .	27,000	
Éclairage des écuries . . . . .	8,000	
Graisse pour pieds des chevaux. . . . .	3,000	
Entretien des objets de manège. . . . .	2,000	
Entretien des harnachements servant à l'instruction des recrues . . . . .	6,000	
		<u>46,000</u>
Entretien des bâches pour chevaux. . . . .	2,000	
Entretien des chariots fourragères. . . . .	3,300	
Entretien des bâches pour chariots fourragères . . . . .	1,000	
Coût et entretien des sacs à avoine. . . . .	2,800	
		<u>9,000</u>
Frais relatifs au traitement des chevaux malades et enfouissement des cadavres . . . . .	»	25,000
		<u>230,000</u>

*Service de l'instruction :*

Frais résultant des cours particuliers, cours du soir, etc. . . . .	1,500	
Frais d'acquisition et d'entretien des objets de salle d'armes, cours de gymnastique et natation. . . . .	15,000	
		16,500

*Dépenses diverses :*

Soins sanitaires aux officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes et aux membres de leur famille . . . . .		335,000
Frais d'inhumation des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux. . . . .		2,800
Indemnités de déplacement et de séjour aux officiers . . . . .		50,000
Indemnités de déménagement aux officiers, sous-officiers et gendarmes. . . . .	154,000	
Remboursement des frais supplémentaires de transport du mobilier des officiers, sous-officiers et gendarmes qui font mutation d'office. . . . .	7,500	
Frais de missions et de voyages des sous-officiers et gendarmes . . . . .	1,500	
Frais de séjour et de déplacement des officiers de l'armée désignés comme membres des jurys d'examens de la gendarmerie. . . . .	1,000	
		164,000
Frais de transport divers, notamment ceux à rembourser à l'Administration des chemins de fer de l'État et à la Société nationale des chemins de fer vicinaux . . . . .		250,000
Menus objets destinés aux brigades et postes nouvellement installés. . . . .		5,000
Traitements des officiers en non-activité . . . . .		10,000
Crédits pour faire face aux dépenses imprévues . . . . .		65,000
		881,800
TOTAL du littéra g de l'article 1 <sup>er</sup> . . . . fr.		1,539,300

(30)